

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 12 mai 2026

Délibération du CCAS du 6 mai 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Pouvoir : 1

Votants : 9

Date de Convocation du CCAS :

23 avril 2026

Présents : Diogène BATALLA, Isabelle BLANCHIER, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Caroline MIRANDA, Isabelle VERCHERE et Sophie VERCHERE.

Excusée : Carine GRANDJEAN (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

2026-06 Délibération relative au vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA vice-présidente du CCAS présente les différents chapitres des recettes et dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Jean-Michel GOLFIER souhaite savoir si les agents ont une délégation de signature pour répondre aux demandes urgentes d'aides facultatives.

Caroline FAYE et Nathalie BOTELLA précisent qu'il y a peu de demandes et jusqu'à présent, il n'y avait pas de nécessité particulière, dans la mesure où les élus étaient réactifs.

Il est possible d'effectuer des virements de crédits entre chapitre en fonctionnement, à l'exception du chapitre 012, pour lequel une décision modificative est impérative en cas de virements de crédits nécessaire. Il est proposé de plafonner ces virements de crédits au maximum, soit à 7,5 % du montant du BP initial en fonctionnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la présentation faite par Caroline MIRANDA relative au budget primitif 2026 du CCAS qui a détaillé les sommes inscrites aux différents chapitres, en section d'investissement et de fonctionnement et qui aboutit à l'équilibre budgétaire présenté dans le tableau ci-après :

	<i>fonctionnement</i>	<i>investissement</i>
Recettes	18 629,24 €	0,00 €
Report 002	1 529,24 €	
Chapitre 70 – produits des services	2 100,00 €	
Chapitre 74 – dotations et participations	15 000,00 €	
Dépenses	18 629,24 €	0,00 €
Chapitre 011 – charges à caractère général	7 629,24 €	
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	11 000,00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **DE VOTER** le budget 2026 du CCAS de la commune tel que présenté, avec l'équilibre financier proposé ci-dessus ;
- **DE FIXER** le montant maximum de virements de crédits en fonctionnement entre chapitres à 7,5%, hors chapitre 012.

La Vice-Présidente du CCAS
Caroline MIRANDA

La secrétaire de séance,
Sophie VERCHERE



